

Document 1

	Toronto	Hamilton	London	Markham	Waterloo	Halton	Barrie	St. Thomas	Peterborough
Population ¹	2 615 060	519 949	366 151	301 709	98 780	501 669	187 013	37 905	118 975
Type de programme	Isolement des locaux	Isolement des locaux	Complet	Complet ²	Complet	Isolement des locaux	Complet	Isolement des locaux	Complet
Première année du programme	2008 ³	2010	1998	2007 ⁴	2010	2005	2009	2006	2012
Étape actuelle du programme	Initiale	Initiale	Fin des risques élevés, début des risques modérés	Initiale ⁵	Initiale	Initiale, nouvelle inspection ⁶	Initiale	Fin des risques élevés, risques modérés en cours	Nouvelle inspection
Date d’achèvement	Entre le 31 décembre 2008 et le 31 décembre 2010, selon le secteur d’activité et le niveau de risques.	1 ^{er} mai 2012	Inconnue	2016	2016	2014	2014-2019	En cours	
Règlement n°	Règlement municipal sur l’approvisionnement en eau, chapitre 851	10-103	W-8	2012-27	2010-040	61-11	2010-102	44-2000	Aucun règlement municipal, administré par le Peterborough Utilities Group en pratique
Nombre prévu d’installations	Plus de 30 000	8 600	Environ 10 000	2 500 à 3 000 ⁷	3 000	8 500	2 700	Plus de 300	1 560
Nombre prévu de dispositifs	Plus de 60 000	11 500	Environ 18 000	5 000 à 6 000	7 500	11 000	9 000	Plus de 300	3 200
Nombre d’employés	5 ETP, mais le groupe a aussi d’autres responsabilités. Le travail correspond environ à 3 ETP.	2 ETP	2 ETP, plus 4 ou 5 inspecteurs en plomberie	1 ETP et 1 TP ⁸	2 ETP : 1 agent de prévention des refoulements et 1 membre du personnel administratif	2 ETP	1 ETP (administration) et 1 TP (coordination)	1 administrateur et des inspecteurs municipaux en plomberie	1 ETP
Structure de financement	Redevances d’eau	Frais d’utilisation : Frais d’inscription au programme de 118,90 \$ par année, qui peuvent être inclus dans les impôts fonciers.	Redevances d’eau pour les installations actuelles et frais de permis pour les nouvelles	Redevances d’eau	25 % : redevances d’eau 75 % : frais d’utilisation	Frais d’utilisation	Frais d’utilisation. Frais de programme de 52 \$ par propriété	Redevances d’eau et d’égout	Redevances d’eau

¹ Statistique Canada, recensement, 2011.

² Certains bâtiments complexes se sont d’abord occupés de l’isolement des locaux, puis de l’isolement interne.

³ Un seul avis a été publié en 2008. On visait les plus grosses conduites d’eau en priorité (6 po, puis 5 po, puis 4 po), dans l’objectif d’achever 35 000 installations par année.

⁴ Des notes écrites indiquent « Complet – 2007 », et plus loin : « Programme 2009-2016. D’ici 2016, on veut avoir fait la liste de toutes les propriétés ayant besoin d’un dispositif antirefoulement ».

⁵ Le programme pour les risques élevés en est à ses débuts, celui pour les risques modérés est presque terminé. Le programme actuel vise les propriétés ICI et à logements multiples. À partir de 2017, le programme s’appliquera aux propriétés résidentielles ayant certaines jonctions précises.

⁶ Le déploiement progressif a commencé à Milton et Oakville en 2005. Au 21 mars 2011, 3 110 inspections avaient été réalisées, et l’installation et la mise à l’essai des dispositifs nécessaires étaient achevés dans 56 % des cas. En 2011, le déploiement devait continuer avec Burlington et Halton Hills.

⁷ Phase 1 : risques élevés (600 dispositifs); phase 2 : risques modérés (700 dispositifs); phase 3 : risques modérés à mineurs (1 100 dispositifs).

⁸ N.B. : Une autre source indique 2 TP.

	Toronto	Hamilton	London	Markham	Waterloo	Halton	Barrie	St. Thomas	Peterborough
Droits de permis	0 \$	Au moins 216 \$ par dispositif.	110 \$ par dispositif pour l'installation initiale si elle n'est pas comprise dans un autre permis ou s'il y a un changement de type de dispositif.	135 \$	240 \$ pour 1 à 3 dispositifs 45 \$ par dispositif supplémentaire	185 \$ à 345 \$, selon la ville de résidence	14,10 \$ par immeuble	50 \$ pour 5 immeubles ou moins, 75 \$ pour 5 à 15, 100 \$ pour 15 à 25, plus 5 \$ par immeuble supplémentaire.	75 \$
Frais pour les étiquettes de mise à l'essai	0 \$	0 \$	10 \$ pour un paquet de 50; les étiquettes expirent après 7 ans.	0 \$	1 \$	Aucuns	Étiquettes d'un an pour 5 \$ et de 5 ans pour 25 \$	Aucuns	25 \$ pour 5 ans
Frais pour le rapport de mise à l'essai	Auparavant 0 \$, 50 \$ par rapport depuis le 1 ^{er} septembre 2014 ⁹ , et ce montant passera à 52,20 \$ en 2016.	60,20 \$ par mise à l'essai	6 \$ pour un lot de 25, ou gratuits en ligne	0 \$	24 \$ au début, puis 23 \$	50,95 \$	26 \$ par dispositif	Aucuns	Aucuns
Frais d'inspection	0 \$	149,40 \$ par jonction fautive inspectée	0 \$, sauf dans les cas où les installations sont complexes et qu'une inspection par un ingénieur est nécessaire (ce ne sont pas des frais municipaux).	0 \$	237 \$	101,90 \$	0 \$ au début, puis 104 \$	Aucuns	Aucuns
Formulaires fournis?	Oui	Oui	Oui, en ligne	Oui (il est indiqué sur une feuille que c'est pour l'inspection seulement.)	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Formulaires personnels permis?	Non	Non	Non	Non	Oui	Non	Non	Oui, mais seulement dans un format accepté.	Pas clair
Envoi du formulaire en ligne	Non. Le formulaire doit être envoyé par courriel, par la poste ou par télécopieur.	Non. Les formulaires doivent être envoyés par la poste ou remis en personne.	Oui	Oui	Non. Il faut envoyer les documents par courriel ou par la poste ou les remettre en personne.	Non	Non	Non	Non

⁹ Les frais devaient rapporter 150 000 \$ de revenus supplémentaires en 2014, pour des recettes annuelles prévues de 563 750 \$, selon les 11 275 tests réalisés chaque année.

	Toronto	Hamilton	London	Markham	Waterloo	Halton	Barrie	St. Thomas	Peterborough
Vérificateurs inscrits auprès de la Ville?	Oui, mais il n’y a pas de liste sur le site Web.	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui, 100 \$ pour l’inscription initiale, puis 77,50 \$ par année.	Non. Les entrepreneurs NE s’inscrivent PAS auprès de la Ville, mais les documents recueillis garantissent que les techniciens sont certifiés et que le dispositif est bien calibré.	Oui. Frais d’inscription annuels de 100 \$ pour les vérificateurs.
Documents nécessaires pour le vérificateur des dispositifs	-Certificat de qualification -Certificat CCC -Certificat en calibration	-Certificat de qualification -Certificat CCC -Certificat en calibration	-Certificat de qualification -Certificat CCC -Certificat en calibration -Assurance responsabilité	-Certificat de qualification -Certificat CCC -Certificat en calibration -Assurance responsabilité	-Certificat de qualification -Certificat CCC -Certificat en calibration	-Certificat de qualification -Certificat CCC -Certificat en calibration -Assurance responsabilité -CSPAAT	-Certificat de qualification -Certificat CCC -Certificat en calibration -Assurance responsabilité	-Certificat en calibration	-Permis professionnel ou reconnaissance professionnelle -Certificat CCC -Certificat en calibration
Responsabilité des inspections	L’inspection n’est pas obligatoire, mais l’autoévaluation l’est; le directeur général peut demander qu’une inspection soit réalisée aux frais du propriétaire si l’utilisation n’est pas claire.	Client	Les inspecteurs en plomberie municipaux, mais si l’installation est trop complexe, on fait appel à des entrepreneurs.	Client	La Ville pour les propriétés municipales, le client pour les propriétés privées.	Client	Propriétaire	Client	Client
Responsabilité des suivis	Client	Client	Client	Client	Client	Client	Client	Client	Client
Fréquence des suivis	Dispositifs : annuels Inspection : tous les 5 ans, au besoin	Dispositifs : annuels Inspection : tous les 5 ans	Dispositifs : annuels	Dispositifs : annuels Inspection : tous les 5 ans	Dispositifs : annuels Inspection : seulement lorsque des changements sont apportés.	Dispositifs : annuels Inspection : tous les 5 ans	Dispositifs : annuels Inspection : tous les 5 ans	Dispositifs : annuels	Dispositifs : annuels Inspection : tous les 5 ans ou lorsqu’il y a un changement de propriétaire, de processus ou de zonage.
Évaluations des propriétés et inspections	Le groupe d’application vérifie que les dispositifs ont été installés dans le cadre de ses inspections de routine et lorsque l’équipe des refoulements le lui demande.	La Ville réalise la première inspection après l’installation.	Lorsqu’une propriété semble ne pas respecter le règlement municipal, l’ingénieur réalise une inspection.	Pas de politique détaillée concernant l’inspection en ce moment. Toutes les propriétés seront éventuellement inspectées, mais le délai dépendra de la	L’agent de prévention des refoulements et ses mandataires réalisent les inspections. Une inspection est faite après	La Ville peut demander une inspection par une personne qualifiée aux frais du propriétaire. Tous les nouveaux bâtiments et ceux dont le	La Ville peut demander une inspection par une personne qualifiée aux frais du propriétaire.	Des inspections sont réalisées pour toutes les nouvelles installations et constructions, puis au besoin.	L’agent de contrôle des jonctions fautives fait le suivi nécessaire.

		Toronto	Hamilton	London	Markham	Waterloo	Halton	Barrie	St. Thomas	Peterborough
					charge de travail du personnel. Le processus pour l'assurance et le contrôle de la qualité est établi dans le cadre de l'inspection.	l'installation; après, ce n'est pas clair.	zonage est modifié doivent être inspectés.			
Stratégie d'application pour les propriétés qui sont entièrement ou partiellement non conformes		Amende pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ pour la première infraction et les suivantes.	La Ville envoie un avis, puis réalise les travaux elle-même s'ils ne sont pas entamés. Les coûts sont récupérés dans le rôle de taxes foncières avec des intérêts de 15 %. Si le danger est immédiat, la Ville peut couper l'approvisionnement en eau sans préavis. Pour la première infraction, l'amende peut s'élever à 10 000 \$ par jour, puis grimper jusqu'à 25 000 \$ pour les individus, et 50 000 \$ puis 100 000 \$ pour les entreprises.	Un avis est envoyé puis l'eau est coupée, ou l'eau est coupée sans préavis.	Après avoir envoyé trois avis et alloué cinq mois pour réaliser les travaux, la Ville facture 224,50 \$ en frais relatifs au processus de prévention des refoulements, puis envoie une citation à comparaître de la cour provinciale. Amende de 100 \$ à 50 000 \$ pour la première condamnation, de 400 \$ à 100 000 \$ pour la deuxième et de 100 \$ à 10 000 \$ par infraction s'il y en a eu plusieurs, sans limite maximale. La Ville peut entreprendre les travaux et récupérer des frais dans le rôle des taxes foncières.	Une ordonnance est envoyée, et si elle n'est pas respectée, la Ville entreprend les travaux aux frais du propriétaire en récupérant les coûts dans le rôle de taxes foncières.	Coupure du service d'eau avec ou sans préavis et amende pouvant aller jusqu'à 5 000 \$	Coupure du service d'eau et amende pouvant aller jusqu'à 10 000 \$	Coupure du service d'eau et amende pouvant aller jusqu'à 2 500 \$	Coupure du service d'eau et frais de 100 \$ pour les rapports en retard
Agents d'application		Agents du règlement municipal sur l'eau de Toronto	Tous les agents d'application des règlements municipaux	Ingénieur de la Ville et représentants autorisés	Direction des services environnementaux, qui peut autoriser des employés municipaux. Il y a actuellement un règlement municipal, il y aura plus tard un agent de prévention des refoulements.	L'agent des règlements municipaux nommé sera l'agent de prévention des refoulements.	Le commissaire de l'urbanisme et des travaux publics et ses mandataires	Inspecteurs en bâtiments, agents des règlements et employés des services de l'eau	Agent municipal de l'environnement	Agent de prévention des refoulements
Période allouée pour se	Risques modérés	120 jours entre les avis	18 mois après le 12 mai 2010		2 ou 3 mois après la réception de l'avis, selon la taille de la	90 jours	120 jours après réception de l'avis	90 jours après réception de l'avis	30 jours après réception de l'avis, puis deux semaines	90 jours après réception de l'avis

		Toronto	Hamilton	London	Markham	Waterloo	Halton	Barrie	St. Thomas	Peterborough
conformer ¹⁰	Risques élevés		24 mois après le 12 mai 2010		propriété; période précisée sur l’avis.	60 jours		30 jours après réception de l’avis	après réception de l’avis tardif	30 jours après réception de l’avis
Coûts engagés lors du lancement du programme		Les coûts comprennent le temps du personnel et les consultations publiques.	Deux ETP ont été engagés pour mettre en œuvre le programme. Le budget pour leurs postes avait été prévu dans les années précédentes.		Achat d’un logiciel antirefoulement et développement des demandes et des rapports de mise à l’essai en ligne, plus les coûts pour la dotation en personnel.	En 2006, environ 55 000 \$ pour le lancement, et 160 000 \$ annuellement pour le budget de fonctionnement.	Au 27 octobre 2005, le coût de mise en œuvre de la politique s’élevait à environ 74 700 \$, comprenant un ETP pour coordonner le programme. La structure de coûts proposée était de réduire l’incidence nette sur le budget à 46 500 \$.		Pas clair, le personnel existant a été utilisé. Les coûts correspondent à leur temps, leur formation et leurs manuels.	150 000 \$ à 175 000 \$
Coûts estimés pour le public de l’installation des dispositifs pour les risques modérés			S.O.		1 500 \$ à 2 000 \$ pour une conduite de 2 po		S.O.	S.O.	Dépend de l’emplacement des conduites d’eau et de la nécessité de travaux structuraux, mais entre 500 \$ et 2 000 \$.	Pas de coûts, le propriétaire du bâtiment paie tout.
Coûts estimés pour le public de l’installation des dispositifs pour les risques élevés			S.O.		1 500 \$ à 2 000 \$ pour une conduite de 2 po		S.O.	S.O.	Dépend de l’emplacement des conduites d’eau et de la nécessité de travaux structuraux, mais environ entre 10 000 \$ et 20 000 \$, et au maximum 40 000 \$.	
Commentaires		La Ville a envisagé de faire appel à des entrepreneurs, mais ne l’a pas fait en raison de problèmes par rapport à la confidentialité des données.		Isolation des lieux nécessaire pour toutes les installations à risques très élevés et les conduites d’eau récentes ou modernisées.	Il a fallu deux ans pour élaborer le programme et six mois pour trouver des idées.				Les secteurs à risques très élevés doivent isoler leurs installations.	

¹⁰ En cas de manque de temps, toutes les municipalités ont une clause selon laquelle la Ville peut approuver des demandes de prolongation; 40 % des propriétés de Markham en ont eu besoin.